

15° SALON CHASSE CHEVAL PECHE MARVEJOLS 48 LE 28 JUIN 2015

Le 27 Mars 2015

Madame, Monsieur,

Le 27 et le 28 juin 2015 se déroulera le **15° salon** « Chasse, Cheval, Pêche » de Marvejols (Lozère), Village lozérien, situé entre Mende et St Chely d'Apcher en bordure de l'autoroute A75 sortie 38. Lors de ces deux journées de 12 à 15 000 visiteurs sont attendus. Les chiens seront installés en bordure de la rivière la Colagne dans une zone ombragée. Les cages sont mises gracieusement à votre disposition, il n'y a pas de frais d'inscription.

Le samedi soir 27 juin nous organisons pour la première fois un **Bœuf à la broche**.

LA PRESENTATION DES CHIENS SE DEROULE LE DIMANCHE 28 juin 2014

Nous serions très heureux que vous y participiez avec vos chiens. Le meilleur accueil vous sera réservé. Le rendez-vous est fixé à 7 heures 30

Un repas sera offert par exposant, deux par meute de 6 chiens, ainsi qu'un cadeau souvenir. Un apéritif vous sera également servi à 12 heures.

Toutes les races de chiens de chasse sont évidemment acceptées 3^{ème} 4^{ème} 6^{ème} 7^{ème} et 8^{ème} groupe. Une présentation de meute pour les courants et d'individuels ou couple pour les autres groupes sera effectuée sur le ring d'honneur en fin d'après-midi

Le Vautrait de La Merlerie, Mr Leger, animera la partie vénerie. Les sonneurs de trompe seront présents aussi. Lors de ces journées, d'autres animations auront lieu : spectacle à cheval, démonstration de chiens d'arrêts, démonstration de pêche, concours de lancer etc... De même vous pourrez visiter notre village d'exposants.

Vous pouvez trouver des photos des salons antérieurs sur nos sites Internet :

<http://salonmarvejols.canalblog.com/>

<http://afaccc48.jimdo.com/>

Par respect pour les spectateurs et pour assurer une bonne image de la chasse je vous demanderai de présenter les chiens dans une tenue correcte.

Tous les chiens devront être tatoués et identifiés. Tous les chiens doivent être en bon état sanitaire et devront avoir à leur disposition de l'eau fraîche toute la journée.

De plus le comité se réserve le droit de refuser l'engagement de telle ou telle personne lorsqu'il le jugera utile, sans avoir à justifier de sa décision.

Les chiots de plus de **3 mois vaccinés et identifiés** sont acceptés (Me prévenir pour prévoir des cages supplémentaires.)

Si vous connaissez des propriétaires de chiens intéressés par cette manifestation qu'ils me contactent le plus rapidement possible. (06.87.47.75.02) e-mail : didier.luben48@orange.fr

Recevez, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Au plaisir de se rencontrer

Didier LUBEN



AFACCC 48

CONTRAT ENTRE L'ORGANISATEUR ET LES PROPRIETAIRES DES CHIENS

SALON CHASSE CHEVAL PECHE

Article 01 :

Le 13^{ème} Salon Chasse Cheval Pêche aura lieu le 27 et le 28 juin 2015 à Marvejols (Lozère) en bordure de la Colagne sur l'Esplanade Sud. L'exposition et la présentation des chiens se dérouleront le dimanche 28 juin 2015 de 8 heures 30 à 18 heures, l'entrée est gratuite.

Feuille d'engagement à remplir au verso.

Article 02 :

Le comité d'organisation mettra gracieusement à la disposition de l'exposant les cages qui lui seront nécessaires. L'attribution sera assurée à partir de 07 heures. Les races, les Clubs seront regroupés. **Les chiens seront obligatoirement identifiés et leur carnet de vaccination à jour ; l'inscription au LOF n'est pas obligatoire les meutes constituées « chien de pays » sont acceptées.**

Article 03 :

L'exposant s'engage à présenter ses chiens le dimanche 28 juin 2015 toute la journée de 09 heures à 18 heures dans la cage mise à sa disposition et une fois dans l'après midi sur le ring d'honneur afin que la race soit présentée au public.

Article 04 :

L'exposant est seul responsable de ses chiens. La mairie et le comité d'organisation du salon « Chasse Cheval Pêche » de Marvejols (Lozère) ne seront en aucun cas tenue pour responsables des morsures, vols, maladies et dommages divers pouvant survenir au cours de cette manifestation.

Article 05 :

Le contrôle sanitaire sera effectué par un **vétérinaire** désigné à cet effet et les exposants ne pourront y soustraire leurs chiens. Les chiots âgés de plus de 3 mois **identifiés et vaccinés** sont acceptés. Les chiens en mauvais état de santé seront exclus immédiatement lors de la visite du vétérinaire.

Article 06 :

La vente de chiots dans les conditions de l'article 05 n'est pas interdite. L'exposant devant se soumettre à la réglementation nationale.

Article 07 :

Le retour du présent contrat daté et signé, et la fiche d'engagement seront retournés avant le 31 Mai 2015 à :

**Monsieur Didier LUBEN
5 Bis, Raccourci de la Boulaine
48000 MENDE**

Ou par Mail

Tel : **(06.87.47.75.02)** e-mail : didier.luben48@orange.fr

LE PRESIDENT
Emile FABRE

L'EXPOSANT

P/o Didier LUBEN

Nom de l'exposant.....

SALON CHASSE CHEVAL PECHE de MARVEJOLS

28 JUIN 2015

FEUILLE D ENGAGEMENT

NOM et PRENOM -----

ADRESSE : -----

Tel :- Port.....

Adresse Mail :

RACE DE CHIENS : 1)..... NOMBRE

2)NOMBRE.....

3) NOMBRE.....

Chiots : Nombre =

GIBIER CHASSE : -----

Nombre de cages de 2m x 2m nécessaires =

Nombre de cubes 1x1 m nécessaires =

